

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du 28 avril 2022

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni salle Robert SCHWINT - La City - 2 rue Gabriel Plançon - 25000 BESANCON et en visioconférence, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

La séance est ouverte à 18h03 et levée à 18h14.

Etaient présents: Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, Mme Anne BENEDETTO, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à partir de la question n°2), M. Sébastien COUDRY, M. Marcel FELT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Pascal ROUTHIER, M. Fabrice TAILLARD, Mme Anne VIGNOT, M. Benoit VUILLEMIN, Mme Marie ZEHAF.

Etaient présents en visioconférence : Mme Marie ETEVENARD, M. Aurélien LAROPPE.

<u>Etaient absents</u>: M. Loïc ALLAIN, M. Gilbert GAVIGNET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Michel JASSEY, M. Frank LAIDIE, M. Nathan SOURISSEAU.

Secrétaire de séance : M. Yves MAURICE.

<u>Procurations de vote</u>: M. Loïc ALLAIN à M. Christian MAGNIN-FEYSOT, Mme Marie ETEVENARD à Mme Lorine GAGLIOLO, M. Gilbert GAVIGNET à Mme Catherine BARTHELET, M. Olivier GRIMAITRE à M. Christophe LIME, M. Michel JASSEY à M. Gilles ORY, M. Aurélien LAROPPE à M. François BOUSSO, M. Nathan SOURISSEAU à Mme Françoise PRESSE.

Animations commerciales et artisanales -Attribution de subvention à l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon dans le cadre des samedis piétons

Rapporteur: Mme Anne VIGNOT, Présidente

Inscription budgétaire		
BP 2022 et PPIF 2022-2026 « Promotion économie prospection »	Montant du budget 2022 : 217 000 € Montant de l'opération : 10 000 €	

Résumé:

L'office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon (OCAB) est chargé de la mise en œuvre des « Samedis piétons » opération d'animation du centre-ville de Besançon, cœur d'Agglomération. Après la crise sanitaire majeure qui a impacté le secteur commercial et artisanal du centre-ville de Besançon, l'OCAB a été chargé de déployer une campagne de communication en direction d'une zone de chalandise élargie. il est proposé de soutenir cette action à hauteur de 10 000 €.

I. Contexte

Depuis plusieurs années, l'Office de Commerce et de l'Artisanat coordonne l'opération « Samedis piétons ».

Inscrite dans le calendrier commercial de Besançon et son agglomération, l'effort de communication doit être conforté au-delà, en particulier en direction de la clientèle de Haute-Saône et du Haut Doubs.

Les éditions 2021 des samedis piétons se sont déroulées de la manière suivante :

SAMEDIS PIETONS	TOTAL	Chèques distribués	Clients reçus
12 mars	19 910€	1 991	674
12 juin	9 510€	951	580
10 juillet	8 070€	807	586
11 septembre	8 130€	813	536
02 octobre	9 660€	966	674
13 novembre	10 180€	1 018	588
11 décembre	13 110€	1 311	794
TOTAL 2021	78 570€	7 857	4 432

Pour rappel en 2020, 6 123 chèques avaient été distribués pour 6 éditions.

II. Programme 2022

Pour cette année, 6 dates sont proposées :

- 12 mars
- 09 avril
- 14 mai
- 11 juin
- 10 septembre
- 10 décembre

III. Proposition

Il est proposé de soutenir l'Office de Commerce et de l'Artisanat pour lui permettre de développer la communication des samedis piétons en direction du Haut Doubs et de la Haute-Saône, par l'attribution d'une subvention de 10 000 € (montant identique à 2021).

Madame Frédérique BAEHR et Monsieur Nicolas BODIN, conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 10 000 € à l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon au titre des samedis piétons 2022.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU 1er Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 30

Contre: 0

Abstention*: 0

Conseillers intéressés : 2

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.